



Éditorial

Protégeons l'avenir de nos fermes grâce à une fiscalité équitable pour la relève

Par : Keith Currie
Président de la FCA



Protégeons l'avenir de nos fermes grâce à une fiscalité équitable pour la relève

Une lettre d'opinion de Keith Currie, président de la Fédération canadienne de l'agriculture

Les modifications de l'impôt sur le gain en capital annoncées par le gouvernement du Canada dans son budget du 16 avril dernier inquiètent au plus haut point les agriculteurs canadiens. À titre de président de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui représente plus de 190 000 familles d'agriculteurs, je ne peux faire autrement qu'exprimer notre frustration et notre inquiétude collectives face à la mise en œuvre précipitée de ces changements.

La hausse du plafond de l'exonération cumulative des gains en capital à 1,25 million de dollars pourrait sembler une mesure positive, mais l'augmentation simultanée du taux d'inclusion annulera cet avantage pour beaucoup de contribuables, ainsi que les progrès accomplis par la mise en œuvre récente du projet de loi C-208 en vue de faciliter les transferts d'exploitations agricoles entre membres d'une même famille. Le fardeau financier imposé par le nouveau taux d'inclusion est lourd de conséquences pour les agriculteurs qui cèdent leurs actifs à la génération suivante, surtout pour ceux qui ont déjà commencé à planifier la relève dans leur exploitation.

La planification de la relève est un processus complexe qui s'étend sur des années. Elle exige une planification financière méticuleuse, des conseils juridiques et une réflexion approfondie sur la dynamique familiale. La hausse soudaine du taux d'inclusion du gain en capital, qui passe de 50 % à 66,7 % le 25 juin, voit les agriculteurs faire des pieds et des mains pour remanier des plans qu'ils préparent depuis des années. Les transferts intergénérationnels d'exploitations agricoles peuvent s'étaler sur une décennie, au fil des transferts soigneusement planifiés d'actifs, de gestion et de contrôle. Une modification aussi soudaine qu'importante de la fiscalité rend nécessaire une réévaluation des plans de relève pour assurer la santé financière future de toutes les parties concernées. Même si la mesure est censée entrer en vigueur dès le 25 juin, bon nombre des détails exacts des changements annoncés dans le budget fédéral restent encore à préciser par des projets de loi, ce qui complique encore plus le rajustement déjà difficile de ces complexes plans pluriannuels.

La précipitation avec laquelle ces changements sont mis en place – à peine deux mois après l'annonce du budget – exacerbe le problème. Les agriculteurs, actuellement occupés à semer, n'ont guère le temps de consulter des conseillers financiers, des fiscalistes et des juristes pour réévaluer et remanier leurs plans de relève. D'ailleurs, dans bien des cas, ces armées de conseillers n'ont pas pu fournir d'avis éclairés avant que la motion de voies et moyens déposée au Parlement le 10 juin vienne apporter certaines précisions. Une telle précipitation contrecarre des années de planification financière minutieuse, tant chez



l'agriculteur qui prend sa retraite que chez sa relève.

On prévoit qu'environ 40 % des agriculteurs canadiens prendront leur retraite d'ici dix ans. Pour eux, la planification de la relève ne sert pas qu'à perpétuer leur entreprise, mais aussi à préserver un mode de vie et un héritage pour leur famille.

Le système agroalimentaire joue un rôle vital dans l'économie canadienne, puisqu'il injecte 143,8 milliards de dollars dans le PIB et garantit la sécurité alimentaire. Sa réussite et sa durabilité passent par des transferts intergénérationnels viables et sans heurts.

Le budget de 2024 s'articule autour de l'idée d'une « chance équitable pour toutes les générations », mais paradoxalement la disposition législative sur le gain en capital risque de nuire sérieusement et aux agriculteurs qui prennent leur retraite, et à la prochaine génération de familles d'agriculteurs canadiens.

Nous recommandons vivement au gouvernement du Canada de reconsidérer son calendrier de mise en œuvre de ces modifications fiscales. Il est primordial de reporter l'entrée en vigueur de cette mesure pour réussir une réforme fiscale aussi importante et laisser aux familles le temps de revoir leurs plans de relève et de limiter les perturbations financières.